

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de Territoire De Luneville
A Baccarat

SEANCE DU 1 FÉVRIER 2024

Nombre de Membres						
Membres en exercice	Présents	Votants				
79	52	52				
		+ 19 pouvoirs				

Date de convocation 24 janvier 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle des Fêtes - Place du Général Leclerc - 54120 Baccarat, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents: Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Jocelyne CAREL, Didier COLIN, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Laurent KUREK, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Bernard GENAY, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique ALISON, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Patrick MARIE.

Excusés: Adeline COIGNUS, Dominique GEORGE, Michel JACQUOT, Jean-Marie LARDIN, Christine L'HUILLIER, Joël DONATIN.

Absents: Thierry BIET, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT.

Représentés: Sabrina VAUDEVILLE à Christian GEX, Jacques DEWAELLE à Serge DESCLE, Marie-Josèphe GEORGES à Florence DUPAYS, Murielle GRIFFOUL à Bruno MINUTIELLO, Hervé BERTRAND à François GENAY, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Valérie DIDIER à Catherine LAURAIN, Virginie GENOT à François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Catherine PAILLARD à Frédéric BREGEARD, Laurie PÉRISSÉ à Ludwig MISCHLER, Caroline THOMAS à Joëlle DI SANGRO, Jean-Luc DEMANGE à Alain FORTIER, Ludivine GEANT à Benoît TALLOT, Dominique ROBERT à Jean-Michel TRICOTEAUX, Francine GARNIER à Edouard BABEL, Jacques PISTER à Marie-Lucie HENRY.

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Administration Générale - Avenant n°4 à la convention de l'abattement de la Taxe

Foncière sur les Propriétés Bâties N° de délibération : 2024_016 Rapporteur : M. Bruno MINUTIELLO

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
52	19	71	0	0	0

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n°2016-065 du 31 mars 2016 actée par le Conseil communautaire de l'ex-Communauté de Communes du Lunévillois, par laquelle le Président était autorisé à signer la convention d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) portant sur le parc de logements sociaux situés dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Deux quartiers sont concernés par cette disposition sur le territoire de la Communauté

de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) : le quartier Niederbronn-Zola et le quartier Centre Ancien de Lunéville.

Cette convention, qui constitue une annexe obligatoire du Contrat de Ville, porte sur l'entretien et la gestion du parc ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires. Elle est conclue avec la commune, l'EPCI, le représentant de l'Etat et l'OPH. Sa durée est identique à celle du Contrat de Ville, soit initialement jusqu'au 31 décembre 2020.

La loi du 27 janvier 2017 sur l'égalité et la citoyenneté a apporté une modification s'agissant du compte-rendu que les organismes doivent transmettre annuellement aux signataires de Contrat de Ville sur les actions entreprises en contrepartie de l'abattement. Il a imposé de transmettre également ces informations au « conseil citoyen » (avenant 1).

En 2020, le Contrat de Ville a été prolongé de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, prolongeant ainsi la durée de la convention de l'abattement de la TFPB (avenant 2).

Enfin, la loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire les Contrats de Ville en cours et les régimes fiscaux zonés dans un contexte de réflexion profonde sur les contours et le contenu de ceux-ci. Par cohérence, les régimes fiscaux zonés qui leurs sont attachés ont également été prorogés d'une année, à l'instar de l'abattement de TFPB dont les organismes HLM bénéficient au titre de leur parc ancien et dont le cadre national de valorisation a été révisé en septembre 2021. La loi oblige à faire coïncider la durée de la convention d'abattement de la TFPB à la durée du contrat de ville, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2023 (avenant 3).

La circulaire relative à la politique de la ville du 31 août 2023 rend possible une période sans contrat de Ville du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024. En ce qui concerne l'abattement relatif à la TFPB, cette période doit être couverte par un avenant afin de permettre la mobilisation des sommes concernées. Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'avenant 4 relatif à la prolongation de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB pour les Quartiers Niederbronn-Zola et Centre Ancien à Lunéville, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°4 à la convention de l'abattement de la TFPB Quartier Niederbronn-Zola et Centre Ancien de Lunéville prolongeant la durée de ladite convention jusqu'au 30 juin 2024;
- Autorise le Président à signer cet avenant n° 4, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Bruno MINUTIELLO, Président

BRUNO MINUTIELLO 2024.02.07 12:31:02 +0100 Ref:20240206_164407_1-1-O

Signature numérique le Président

Bruno MINUTIELLO